



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-17**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc162687-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET MISE EN SÉCURITÉ DU PARVIS DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION (SAINTE CATHERINE) - 6 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET MISE EN SÉCURITÉ DU PARVIS DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION (SAINTE CATHERINE) - 6 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.- Décision du Conseil

La Ville doit prévoir la restauration et la mise en sécurité du parvis de la chapelle de la Visitation (Sainte Catherine).

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 22 septembre 2014.

Les prestations feront l'objet d'un marché à tranches à prix unitaires, passé en application de l'article 72 du code des marchés publics et réparties en 6 lots :

- LOT 1 : Maçonnerie – PDT - Consolidation des structures
- LOT 2 : Sculpture
- LOT 3 : Métallerie - Zinguerie
- LOT 4 : Vitraux
- LOT 5 : Menuiserie
- LOT 6 : Décors peints

Tranche ferme : lots 1, 3 et 6

Tranche conditionnelle 1 : tous les lots concernés

Tranche conditionnelle 2 : lots 1,2,3, 5 et 6

La durée du marché est de 24 mois. elle part de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des travaux. Il est fixé une période de préparation d'une durée de 1 mois ouvrés à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période

de préparation. Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans le délai d'ensemble, soit de 12 mois, conformément au planning prévisionnel des travaux qui sera joint en annexe.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'avis d'appel public à la concurrence N°2014-44EJ a été adressé sur le profil acheteur le 22/09/2014. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Site Mairie.....22/09/2014
- Site Achat Public.....22/09/2014
- B.O.A.M.P.....25/09/2014

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 28 juin 2010 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 14 plis dont 2 dématérialisés.

Il convient de noter qu'une dizaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

LOTS 1,3, 5 :

- valeur technique : 60 %
- prix des prestations : 40 %

LOTS 2, 4, 6 :

- valeur technique : 40 %
- prix des prestations : 60 %

Au cours de la séance du **15 janvier 2015**, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse et du rapport de négociation, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **Pour le Lot n°1 : la société GIRARD , pour un montant de bordereau de prix unitaires de 455 495. 52 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°2 : la société MORISSE MARINI, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 73 985. 75 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°3 : la société JOURDAIN SARL, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 77 149. 28 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°4 : la société TALYA VITRAIL, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 6 954. 27 € HT après négociation.**

- **Pour le Lot n°5 : l'analyse de ce lot est reportée à une commission ultérieure.**
- **Pour le Lot n°6 : l'analyse de ce lot est reportée à une commission ultérieure.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatifs à la restauration et la mise en sécurité du parvis de la chapelle de la Visitation (Sainte Catherine) avec les sociétés suivantes :

- **Pour le Lot n°1 : la société GIRARD , pour un montant de bordereau de prix unitaires de 455 495. 52 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°2 : la société MORISSE MARINI, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 73 985. 75 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°3 : la société JOURDAIN SARL, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 77 149. 28 € HT après négociation.**
- **Pour le Lot n°4 : la société TALYA VITRAIL, pour un montant de bordereau de prix unitaires de 6 954. 27 € HT après négociation.**

- **Pour le Lot n°5 : l'attribution de ce lot est reportée à un Conseil Municipal ultérieur.**
- **Pour le Lot n°6 : l'attribution de ce lot est reportée à un Conseil Municipal ultérieur.**

DL.2015-17 - MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET MISE EN SÉCURITÉ DU
PARVIS DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION (SAINTE CATHERINE) - 6 LOTS -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)